

	NOTE rappel du PROTOCOLE et FERMETURES des SALLES de la MEL	
	Thématique :	<input checked="" type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Sportive <input type="checkbox"/> Discipline <input type="checkbox"/> CRO <input type="checkbox"/> Technique
	Destinataires :	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs <input type="checkbox"/> Comités
	Nombre de pièces jointes :	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure

GRUPE SANITAIRE ET SOCIAL DE LA LIGUE DES HAUTS DE France :

Paul MERLIOT, Président
 Michel PRZYBILA, Médecin régional
 Jacques DENEUX, Président de CSR
 Gérard LEPRÊTRE
 Patrice ROMERO

Protocole régional, version 2

Notre président fédéral a rappelé que chacun doit se sentir concerné et, pour l'avenir du Basket, doit accepter les contraintes pour jouer toute rencontre qui peut l'être.

Rappel : Les mineurs d'âge ne sont pas actuellement soumis aux règles de fermeture et peuvent continuer leurs championnats dans le respect des règles sanitaires. Il est rappelé que les équipes U20 sont des équipes seniors.

Informations et consignes :

- Le groupe sanitaire régional décide du bienfondé d'un report tardif de rencontre et peut prononcer un forfait.
- Par-delà des contraintes qui ne manqueront jamais de rendre les choses compliquées, **notre fédération estime que les rencontres peuvent et doivent se jouer dans le respect des règles en vigueur.**
- **Une équipe dont la salle est fermée peut trouver éventuellement des solutions temporaires d'entraînement extérieur ou un repli dans une salle d'accueil. Dans le cas où aucune solution permettant l'entraînement d'une équipe ne peut être mise en place, la Ligue accordera le report gratuit des rencontres sur simple mail du club concerné, pourvu que cette demande soit faite dans les conditions habituelles avec respect du timing. Cette disposition s'applique à tous les clubs de la Ligue des Hauts de France.**
- **Les clubs de la MEL sont autorisés à demander le report des rencontres prévues à l'extérieur pour lesquelles ils sont concernés.**
- **Les clubs de la MEL qui le souhaitent peuvent continuer à jouer leurs matchs à l'extérieur ou inverser les rencontres prévues à domicile.**

Ces dispositions n'engagent pas la Ligue quant aux rencontres non disputées en cas d'arrêt des championnats. **La Ligue, qui est délégataire de la Fédération se conformera, par nécessité, aux décisions fédérales.**

- **Lorsqu'une équipe possède, dans son effectif, un joueur positif au COVID et des cas contacts avérés, les résultats des tests seront transmis à la Ligue et la rencontre sera jouée dans le mois qui suit la date initiale prévue.** Aucun joueur positif au COVID ne peut être admis sur une rencontre ou dans une salle.
- Dans tous les cas des attestations doivent être fournies et dans l'attente des documents une attestation sur l'honneur, **signée par LE PRESIDENT**, sera jointe.
- Tout dossier non conforme ou non confirmé pourra entraîner un forfait
- Nous sommes tous conscients des problèmes qui surviendront et comptons sur la volonté de tous pour qu'un championnat complet puisse se dérouler lors de cette saison pénible pour chacun.

Rappel du protocole en cours :

- **il est demandé à chacun de nos clubs concernés et pour toutes les équipes engagées de fournir une liste de sept joueurs majeurs.**
- **Lorsqu'une équipe est confrontée à un cas de joueur majeur infecté par le virus du COVID et des cas de joueurs susceptibles de l'être par contact**, il est alors conseillé de faire tester les joueurs contact et, si les résultats ne sont pas connus, il est possible de demander le report de la rencontre sans aucun frais ni sanction sportive **pourvu que soient fournis les justificatifs et l'engagement sur l'honneur du Président de les fournir dès réception (résultats des tests).**

Documents à télécharger sur :

<https://www.hautsdefrancebasketball.org/commission-medicale/>

- Les rencontres seront rejouées à la date la plus proche possible après accord entre les deux équipes ou décision unilatérale de la commission sportive.
- Un groupe sanitaire sera mis en place pour juger du bien-fondé des demandes et les valider.

Respect des règles sanitaires

Chaque club, chaque organisation a le devoir de nommer une personne chargée de faire respecter les règles en vigueur dans la salle du club recevant.

Le respect de ces règles est obligatoire et tout signalement de refus de s'y soumettre sera transmis à la commission de discipline qui instruira un dossier.

Contact :		E-mail : hautsdefrancebasketball@orange.fr	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Sandra PUPPATTI Gestionnaire Commission sportive	Jacques DENEUX, Président de la Commission Régionale Sportive	Paul MERLIOT Président	